



Divosan® Plus Liquid Acid Sanitizer

Révision: 2021-02-13

Version: 02.0

1. IDENTIFICATION

Nom du produit: Divosan® Plus
Liquid Acid Sanitizer

FDS #: MS0800666

Utilisation recommandée:

- Industriel/Institutionnel
- Assainisseur acide
- Ce produit doit être dilué avant toute utilisation

Utilisations déconseillées: Les utilisations autres que celles identifiées ne sont pas recommandées

Producteur, importateur, fournisseur
Siège social aux États-Unis
Diversey, Inc.
1300 Altura Rd., Suite 125
Fort Mill, SC 29708
Phone: 1-888-352-2249
Adresse Internet pour fiche de données de
sécurité : <https://sds.diversey.com>

Siège social au Canada
Diversey, Inc. - Canada
6150 Kennedy Road Unit 3
Mississauga, Ontario L5T 2J4
Phone: 1-800-668-7171

Numéro de téléphone d'appel d'urgence 1-800-851-7145; 1-651-917-6133 (Int'l)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit non dilué

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 1B
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3
Oxydation	Liquide oxydant 2



Mention d'avertissement:

Danger.

Déclarations sur les risques

PEUT INTENSIFIER UN INCENDIE; UN OXYDANT. CAUSE DES BRÛLURES CUTANÉES GRAVES ET DES LÉSIONS OCULAIRES GRAVES. PEUT CAUSER UNE IRRITATION RESPIRATOIRE.

mesures en garde :

Cause des brûlures ou de graves lésions dans la bouche, la gorge et l'estomac. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Tenir à l'écart des vêtements et autres matières combustibles. Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Laver rigoureusement les zones affectées après toute manipulation. Utiliser seulement dans un endroit bien aéré. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche à l'eau. NE PAS provoquer de vomissements à moins d'indication contraire par le personnel médical. Boire une tasse d'eau ou de lait. EN CAS DE CONTACT AVEC LA

PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Se rincer la peau à l'eau pendant au moins 15 minutes. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles cornéennes, s'il y a lieu, s'il y a lieu et si facilement réalisable. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un Centre Antipoison (1-800-851-7145) ou un médecin. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Entreposer dans un lieu sec, frais et bien aéré. Éliminer conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables. INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE: NE PAS MÉLANGER AVEC DES AMMONIAQUE, JAVELLISANTS, OU AUTRES PRODUITS CHLORÉS. Mélanger seulement avec de l'eau. Peut réagir et relâcher des gaz dangereux. Peut réagir vivement avec des produits fortement alcalins et produire des éclaboussures et une chaleur excessive.

Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA) - Sans objet
Dangers physiques non autrement classifiés (DPNCA) - Sans objet.

Classification du produit dilué 1:2500

Ce produit, lorsque dilué tel qu'indiqué sur l'étiquette, n'est pas classifié comme dangereux en conformité avec la norme 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA (HazCom 2012 - SGH) et aux règlements canadiens sur les produits dangereux (HPR) (WHMIS 2015-GHS).

Déclarations sur les risques et la sécurité

Pas nécessaire.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Ingrédients classifiés

Composant(s)	CAS #	% en poids
Acide acétique	64-19-7	10 - 30%
Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1	10 - 30%
Acide peracétique	79-21-0	3 - 7%
Acide hydroxyéthylidène diphosphonique	2809-21-4	> 0.1 - < 1%

4. PREMIERS SOINS

Produit Non Dilué:

Les Yeux: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles cornéennes, s'il y a lieu, s'il y a lieu et si facilement réalisable. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes.

Par voie cutanée: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Se rincer la peau à l'eau pendant au moins 15 minutes.

PAR INHALATION : EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Ingestion: EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche à l'eau. NE PAS provoquer de vomissements à moins d'indication contraire par le personnel médical. Boire une tasse d'eau ou de lait.

Avis aux médecins La présence probable de lésions des muqueuses peut être une contre-indication au lavage gastrique.

Symptômes/effets les plus importants : Pas d'information disponible.

Une aide médicale immédiate et un traitement spécial sont de rigueur Sans objet.

Conditions médicales aggravées: Les individus avec des problèmes respiratoires chroniques tels que l'asthme, l'emphysème, la bronchite chronique, etc., peuvent être plus prédisposés à l'irritation.

Produit Dilué:

Les Yeux: Rincer abondamment à l'eau.

Par voie cutanée: Les premiers secours ne sont pas nécessaires

PAR INHALATION : Les premiers secours ne sont pas nécessaires

Ingestion: EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un Centre Antipoison (1-800-851-7145) ou un médecin en cas de malaise.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Méthodes particulières d'intervention Aucune méthodes spéciale n'est requise
Moyen d'extinction approprié Le produit n'est pas inflammable. Éteindre le feu en utilisant un agent approprié.
Dangers spécifiques Matières corrosives (Voir section 8 et 10).

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants: Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité: Pas d'information disponible.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles

Précautions pour la protection de l'environnement et méthodes de nettoyage :

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Méthodes de nettoyage - déversement important. Cette substance est toxique pour les poissons. Ne pas la décharger dans les lacs, rivières, étangs ou eaux publiques à moins d'autorisation NPDES. Éviter que le produit pénètre dans les égouts. L'écoulement de l'eau peut être nocif pour l'environnement. Enlever avec un absorbant inerte. Balayer et déposer avec une pelle dans des récipients appropriés pour l'élimination. Terminer le nettoyage par un rinçage à l'eau.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manipulation: Mélanger seulement avec de l'eau. NE PAS MÉLANGER AVEC DE L'AMMONIAQUE, DES JAVELLISANTS OU D'AUTRES PRODUITS DE CHLORATION. Peut réagir vivement avec des produits fortement alcalins et produire des éclaboussures et une chaleur excessive. UN OXYDANT. Éloigner de la chaleur. Tenir à l'écart des vêtements et autres matières combustibles. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Bien laver après manipulation. Ne pas goûter ni avaler. Le résidu du produit peut rester sur/dans les conteneurs vides. Utiliser toutes les mêmes précautions pour la manutention du conteneur vide et le résidu que pour la manutention du produit. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Retirer et laver les vêtements et les chaussures contaminés avant réutilisation. POUR UTILISATOIN COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT

Entreposage: Entreposer dans un lieu sec et frais, isolé de toute matière organique. Éviter son exposition à la chaleur et à la lumière directe du soleil. Garder le contenant fermé.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives d'exposition:

Composant(s)	CAS #	ACGIH	OSHA
Acide acétique	64-19-7	15 ppm (STEL) 10 ppm (TWA)	10 ppm (TWA) 25 mg/m ³ (TWA)
Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1	1 ppm (TWA)	1 ppm (TWA) 1.4 mg/m ³ (TWA)
Acide peracétique	79-21-0	0.4 ppm (STEL)	

Produit Non Dilué:

Mesures d'ordre technique:

Une ventilation usuelle devrait être suffisante pour maintenir le nombre des particules aéroportées à un niveau acc.

Protection individuelle

It is the responsibility of the employer to determine the potential risk of exposure to hazardous chemicals for employees in the workplace in order to determine the necessity, selection, and use of personal protective equipment.

Protection des yeux:

Lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques.

Protection des mains:

Gants résistants aux produits chimiques.

Protection de la peau et du corps:

des articles chaussants de protection. Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire:

Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation. Si l'aération est inadéquate pour contrôler les aérosols, les brumes et les vapeurs, utiliser une protection respiratoire appropriée pour éviter toute surexposition.

Mesures d'hygiène:

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Produit Dilué:

Mesures d'ordre technique:

Une ventilation usuelle devrait être suffisante pour maintenir le nombre des particules aéroportées à un niveau acc

Protection individuelle

Protection des yeux:

Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.

Protection des mains:

Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.

Protection de la peau et du corps:

Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.

Protection respiratoire:

Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.

Mesures d'hygiène:

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État de la matière: Liquide	Couleur: Transparent , Incolore
Vitesse d'évaporation: Pas d'information disponible.	Odeur: Acide acétique
Seuil de l'odeur: Pas d'information disponible.	Point/intervalle d'ébullition: indéterminé
Point/intervalle de fusion indéterminé	Température de décomposition: Indéterminé
Température d'auto-inflammation: Pas d'information disponible.	Solubilité: complètement soluble
Solubilité dans d'autres solvants Pas d'information disponible.	Densité relative (relativement à l'eau): 1.09
Densité 1.085 Kg/L	Densité gazeuse: Pas d'information disponible.
Masse volumique apparente Pas d'information disponible.	Pression de vapeur: Pas d'information disponible.
Point d'éclair > 200 °F > 93 °C	Coefficient de partage (n-octanol/eau): Pas d'information disponible.
Viscosité: Pas d'information disponible.	Phosphore élémental: 0.21 % by wt.
Teneur (%) en COV (composés organiques volatils): 26.8 % *	pH ≈ 2.71
Inflammabilité (solide ou gaz): Sans objet.	La corrosion des métaux: Non corrosif
Sustained combustion: Sans objet.	
Limites d'explosivité - supérieure: indéterminé - inférieure: indéterminé	

pH de la solution diluée
 ≈ 2.7
Point d'éclair de la dilution: > 200 °F > 93.3 °C
% COV par poids dse la dilution d'emploi: 0.1 %

* - Titre 17, Code des règlements de la Californie, division 3, chapitre 1, sous-chapitre 8.5, article 2, Produits de consommation, sections 94508

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Reactivity:	Not Applicable
Stabilité	Le produit est stable
Possibilité de réactions dangereuses:	Peut réagir vivement avec des produits fortement alcalins et produire des éclaboussures et une chaleur excessive.
Produits de décomposition dangereux	Oxygène.
Matières à éviter	Bases fortes. Ammoniaque. Ne pas mélanger avec des produits chlorés (tels que les javellisants). Ne pas mélanger avec tout autre produit ou produit chimique à moins d'indication contraire dans le mode d'emploi.
Conditions à éviter	Aucun à notre connaissance.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Information sur les voies d'exposition probables:

Contact avec la peau, Inhalation, Ingestion, Contact avec les yeux

Effets et symptômes retardés, immédiats ou chroniques dûs à l'exposition à court et à long terme

Contact avec la peau: Corrosif(ve). Provoque de graves brûlures. Les symptômes peuvent inclure des brûlures, des ampoules, des rougeurs et des douleurs (qui peuvent être retardés).

Contact avec les yeux: Corrosif(ve). Cause des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure des douleurs, une sensation de brûlure, des rougeurs, des larmoiements, la vision brouillée ou une perte de vision.

Ingestion: Cause des brûlures ou de graves lésions dans la bouche, la gorge et l'estomac. Symptoms may include stomach pain and nausea.

Inhalation: Peut provoquer des irritations et effets corrosifs au nez, à la gorge et aux voies respiratoires. Les symptômes peuvent inclure la toux et des difficultés respiratoires.

Sensibilisation: Aucun effet connu.

Target Organs (SE): Pas d'information disponible.

Target Organs (RE): Aucun à notre connaissance.

Mesures numériques de toxicité

(ETA) - par voie orale (mg/kg):	4200
(ETA) - par voie cutanée (mg/kg):	>5000
aiguë (ETA) - par inhalation des brumes (mg/l):	7
(ETA) - par inhalation des vapeurs (mg/l):	>50

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité: Pas d'information disponible.

Persistance et dégradabilité Pas d'information disponible.

Bioaccumulation: Pas d'information disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets des résidus / produits non utilisés (produits non dilués) : Ce produit, tel que vendu, en cas de rejet ou d'élimination, est pas un déchet dangereux aux termes des règlements fédéraux (40 CFR 261.21 b) 4)). En vertu de la loi RCRA, il incombe à l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de l'élimination, si la solution d'eau usée satisfait aux critères qui définissent les déchets dangereux. Assurer l'élimination conformément aux dispositions de tous les lois et règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et municipaux.

Déchets des résidus / produits non utilisés (produits dilués): Ce produit, lorsque dilué conformément aux énoncés de la présente fiche signalétique, n'est pas un déchet dangereux aux termes des règlements fédéraux (40 CFR 261.21 b) 4)). En vertu de la loi RCRA, il incombe à l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de l'élimination, si la solution d'eau usée satisfait aux critères qui définissent les déchets dangereux. Assurer l'élimination conformément aux dispositions de tous les lois et règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et municipaux.

Catégorie de risque en vertu de la loi RCRA (produits non dilués) : Déchets inflammables D001

Catégorie de risque en vertu de la loi Non réglementé

RCRA (produits dilués):

Emballages contaminés Ne pas réutiliser des récipients vides.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT/TDG: Les renseignements fournis ci-dessous représentent le classement complet en matière de transport pour ce produit. Cette description ne tient pas compte de la taille de l'emballage de ce produit qui pourrait être assujéti à une exception, en matière de quantité, en vertu des réglementations en vigueur pour le transport. Lors de l'expédition de biens dangereux, veuillez consulter le spécialiste des matières dangereuses certifiées, à l'interne, pour déterminer si une exception s'applique à cette expédition.

Description du connaissance DOT (voie terrestre) UN3149, HYDROGEN PEROXIDE AND PEROXYACETIC ACID MIXTURES, STABILIZED, 5.1 (8), II

Description du voie maritime connaissance UN3149, HYDROGEN PEROXIDE AND PEROXYACETIC ACID MIXTURE, STABILIZED, 5.1 (8), II

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationales

TSCA

Tous les composants sont répertoriés ou autrement exemptés.

DSL

Tous les composants sont répertoriés ou autrement exemptés.

Composant(s)	CAS #	MARTK:	NJRTK:	PARTK:	RIRTK:
Eau	7732-18-5	-	-	-	-
Acide acétique	64-19-7	X	X	X	X
Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1	X	X	X	X
Acide peracétique	79-21-0	X	X	X	X
Acide hydroxyéthylidène diphosphonique	2809-21-4	-	-	-	-

CERCLA/ SARA

Composant(s)	CAS #	% en poids	CERCLA/SARA RQ (lbs)	Section 302, TPQ kg)	Section 313
Acide acétique	64-19-7	10 - 30%	5000		
Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1	10 - 30%		1000	
Acide peracétique	79-21-0	3 - 7%		500	X

Réglementation Canadienne

Composant(s)	CAS #	NPRI
Acide peracétique	79-21-0	X

16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA (National Fire Protection Association)

Échelle de classification des risques: (faible risque) 0 – 4 (risque extrême)

Santé 3

Inflammabilité 0

Instabilité 0

Information supplémentaire Oxy

Produit Dilué:

Santé 0

Inflammabilité 0

Instabilité 0

Information supplémentaire -

Révision: 2021-02-13

Version: 02.0

Cause de la révision:

Sans objet

Préparé par :

Affaires réglementaires nord-américaines

Avis supplémentaire

• Ne contient pas de parfum additionné.

Avis au lecteur: Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-incluses. Les conditions actuelles d'usage et de maintenance sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède de toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.